

## Tarif applicable à partir du 1er Janvier 2025

### Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)

Honoraires plafonnés à la charge du locataire : Honoraires de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail : 8€ TTC\* du m2

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC\* du m2

Honoraires plafonnés à la charge du bailleur : Honoraires de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail : 8€ TTC\* du m2

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC\* du m2

### Location parking ou garage

Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50% 200€ TTC\* bailleur

### Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)

Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT 25% TTC\*

Frais d'établissement d'un état des lieux suivant devis diagnostiqueur

### Honoraires à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat :

Jusqu'à 60 000€	8% avec minimum 4000€ TTC
De 60 001€ à 100 000€	7% TTC
A partir de 100 001€ à 500 000€ Au de là	5% TTC
Avis de valeur	150€ TTC

Fond de commerce 10% TTC\* (avec un minima de 4000€)

Murs commerciaux 10% TTC\* (avec un minima de 4000€)

Terrain 10% TTC\*

Garage et parking 10% TTC

\*TVA au taux en vigueur de 20% incluse